



# C.RE.FO.RA

14, rue Alexandre Fatton - B.P 66 - 80017 AMIENS Cedex 1

Tél : 03.22.71.28.00 - Fax : 03.22.71.28.05 - e-mail : CRO-AMIENS@wanadoo.fr

Association loi 1901 - Agrément Préfecture d'Amiens 22 80 00341 80 - SIRET : 350 072 997 00017 - APE 804C

**FISCAL**

Titre..... **IMPOT SUR LE REVENU : COMPRENDRE ET PREPARER LA DECLARATION**

Public..... Collaborateur EC

Dans le cadre du plafonnement des avantages fiscaux (réductions d'impôts et crédits d'impôts...) et de la mise en place du "rabo" des niches fiscales et de l'évolution du "bouclier fiscal", ce séminaire permettra de conseiller les clients pour remplir leur déclaration de revenus en tenant compte des éventuels changements dans les situations familiales et dans la composition des revenus.

Disponible en janvier 2012.

Objectifs.....

- Savoir répondre aux principales interrogations des clients concernant la déclaration de revenus.
- Connaître les principales mesures fiscales concernant l'imposition de l'ensemble des revenus du dirigeant d'entreprise et de son foyer fiscal.
- Maîtriser les difficultés particulières concernant les revenus professionnels du dirigeant de société et de l'exploitant individuel.
- Savoir déclarer les revenus accessoires.
- Maîtriser les conditions d'application du dispositif de plafonnement des avantages fiscaux
- Maîtriser les conséquences du bouclier fiscal.

Contenu.....

La prise en compte de la situation personnelle du chef d'entreprise et les changements intervenus en cours d'année : les nouvelles dispositions issues de la loi de finances pour 2011

les difficultés concernant le quotient familial (la garde alternée des enfants, rattachement des enfants majeurs)

Les différentes situations :

- la situation des concubins et de leurs enfants
- le régime des contribuables liés par un PACS
- le mariage en cours d'année
- le décès du chef d'entreprise
- le changement de siège social et de domicile

Les conditions de report du déficit du revenu global

La détermination et l'imposition des bénéficiaires professionnels:

- régime de l'auto-entrepreneur et ses conséquences
- régime du micro
- régime réels

La détermination et l'imputation des déficits BIC et BNC

L'utilisation des déficits des revenus catégoriels accessoires

Les déficits non commerciaux accessoires, les déficits industriels et commerciaux professionnels ou non professionnels, les déficits agricoles

L'imposition des revenus provenant des locations en meublé et des locations saisonnières

L'imposition des revenus fonciers (micro-fonciers, report des déficits fonciers et régimes particuliers et modifications des régimes particuliers)

L'imposition des plus-values professionnelles et des conditions d'exonérations : entreprise individuelle et sociétés de personnes

L'exonération des plus-values professionnelles, la détermination de la plus-value imposable, le départ à la retraite, la détermination de la plus-value en cas de

cessions de parts de sociétés de personnes

L'assiette de la CSG et les obligations déclaratives

Les revenus mobiliers :

- la distribution des dividendes par la société de famille
- le champ d'application de l'abattement sur les revenus mobiliers
- le prélèvement libératoire et optionnel sur les dividendes
- le prélèvement libératoire et optionnel sur les intérêts

La déclaration des plus-values de cessions de valeurs mobilières et les modifications apportées :

- la détermination des plus-values en cas de départ à la retraite
- l'exonération des plus-values de cession au sein du groupe familial
- les particularités déclaratives

Les charges déductibles du revenu global

La déduction des pensions alimentaires

L'épargne retraite et les cotisations sociales

Les réductions et crédits d'impôt et les conditions de reprise :

- les réductions et crédits d'impôt soumis au plafond global
- les réductions et crédits d'impôt soumis au "rabat"
- les nouvelles conditions d'application de réductions d'impôt pour souscription au capital de PME
- les réductions d'impôt pour investissements immobiliers locatifs

L'incidence du bouclier fiscal

La solidarité des époux et partenaires de PACS pour le paiement de l'impôt

Date

**27 février 2012**

Animateur

F. COSSIN

Coût H.T

280 €

Réf CFPC

11FIS329